

Chrono délibération : N°2021-03-08 : 04

DELIBERATION du conseil d'administration de l'ENSCM - Séance du 8 mars 2021

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 20 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Acceptation de dons.

En application de l'article 20 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, il est demandé au conseil d'administration d'accepter deux dons:

Montants	Dates	Origine	Destinations
200€	29/12/2020	Particulier	Projets d'innovation pédagogique
20€	26/01/2021	Particulier	Projets d'innovation pédagogique

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 16 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

L'acceptation de dons est approuvée par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration avec 16 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 8 mars 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

